Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Mise en dépôt de deux tableaux de Gustave Courbet - Convention avec la Ville de Paris (Musée du Petit Palais)

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Musée du Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris met en dépôt à compter du 1^{er} mars 2001, pour une durée de 2 ans renouvelables, au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon deux peintures de Gustave Courbet :

- Les trois baigneuses
- Portrait de Régis Courbet.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce dépôt et à autoriser M. le Maire à signer la convention qui en fixe les conditions à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE: Ces deux tableaux sont assurés, pour votre information, pour 15 000 F par an».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.